Saint~Jacques~ le~Mineur



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 26 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (OMNIBUS PHASE 2)

L'objet de ce règlement est de modifier les dispositions suivantes :

- Les superficies maximales des bâtiments commerciaux et industriels;
- Les logements intergénérationnels;
- Les ventes de garage et relatives à des activités sociales;
- Les frais de fonds de parc pour les projets de redéveloppement;
- La détermination d'une cour avant;
- L'architecture des bâtiments en zone agricole;
- Les garages et abris d'automobiles attenants et autonomes;
- Les saillies de bâtiments principaux ayant une marge de recul latérale de zéro;
- Les usages autres que l'habitation pouvant comporter une porte de garage en façade;
- L'implantation de constructions accessoires en cour avant en zone agricole;
- La hauteur des haies en zone agricole;
- Les matériaux prohibés pour les clôtures et murets;
- Les distances de dégagement d'une limite de propriété pour les aires de stationnement d'usages agricoles et d'habitations unifamiliales;
- Les conditions pour abattre un arbre;
- Les milieux humides;
- Les constructions et équipements temporaires;
- Les enseignes communautaires électroniques;
- Les opérations de déblai et de remblai;
- Les ouvrages de prélèvement des eaux souterraines;
- Les conduites d'égouts et d'aqueduc dans les zones agricoles A-01, A-02 et A-03;
- Les usages industriels dans les zones MIX-03 et C-01;
- Le rapport espace bâti dans la zone C-01;
- Les habitations unifamiliales jumelées en projet intégré dans la zone MIX-02;
- Autres modifications techniques visant à corriger des problèmes d'interprétation et d'application.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 12 mai 2022, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@silm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 19 mai 2022

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal entre 8h00 et 22h00, le 19 mai 2022.

Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière